

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DES DÉCISIONS  
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2018**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01.72.04.64.44

**ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE**

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	27
Absents représentés.....	13
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE VINGT DEUX NOVEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 16 novembre 2018 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL****PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT (à partir du 1<sup>er</sup> vœu), RHOUMA, Mmes WOJCIECHOWSKI (à partir du point A), VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mme Méhadée BERNARD, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, MM. CHIESA, TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, KIROUANE, MM. SEBKHI, AIT AMARA, ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LEFRANC, MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes BAILLON (à partir du point A), Sandrine BERNARD, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par M. BEAUBILLARD,  
M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER,  
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par Mme OUDART, (jusqu'au 1<sup>er</sup> vœu),  
Mme SEBAIHI, adjointe au Maire, représentée par M. BELABBAS,  
M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,  
Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par Mme POLIAN,  
M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par M. TAGZOUT,  
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,  
Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par M. PRAT (à partir du 1<sup>er</sup> vœu),  
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme Méhadée BERNARD,  
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,  
Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par M. AUBRY,  
Mme PHILIPPE, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,  
Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON (à partir du point A),  
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD.

**ABSENTS EXCUSÉS**

M. PRAT, adjoint au Maire, (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),  
Mme MISSLIN, conseillère municipale,  
Mme PAURON, conseillère municipale, (jusqu'au vote du compte-rendu des débats).

**ABSENTES NON EXCUSÉES**

Mme BAILLON, conseillère municipale, (jusqu'au 1<sup>er</sup> vœu),  
Mme POURRIOT conseillère municipale, (jusqu'au 1<sup>er</sup> vœu).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,  
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 18 octobre 2018.

(34 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,  
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie Les Verts au nom de la majorité municipale intitulé au « Non au boîtier Linky sans le consentement des Ivryen.nes ».

unanimité

**A/ APPROUVE** la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) par la Métropole du Grand Paris, DIFFERE sa première mise en application au 4 juillet 2021 (et non au 4 juillet 2019) pour les véhicules Crit'air 4 et 5, en autorisant le maire à prendre l'arrêté idoine, ce délai permettant d'apprécier les mesures d'accompagnement qui seront mises en place pour les habitants, notamment les plus modestes, DEMANDE que les subventions prévues pour l'acquisition de véhicules électriques et hybrides rechargeables soient étendues à l'acquisition de véhicules Crit'air 1 et 2, bien moins coûteux que les véhicules visés, DEMANDE à la Métropole, la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilité, la mise en place d'une réelle politique en faveur d'une alternative à la circulation automobile par le développement des circulations douces et des transports en commun, SOLLICITE, pour Ivry, l'accélération des processus visant à un meilleur cadencement de la ligne C du RER (8 à 10 trains par heure au lieu de 4) et à la réalisation du prolongement de la ligne 10 du métro et DEMANDE à l'Etat une taxation du kérosène, au même titre que le gasoil.

(32 voix pour, 2 voix contre : MM. RHOUMA, SEBKHI, 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CHIESA, Mme VIVIEN, MM. ALGUL, TAGZOUT)

**B/ APPROUVE** le dossier de réalisation de la ZAC Gagarine-Truillot et le programme des équipements publics à réaliser.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

APPROUVE la convention relative au financement du programme des équipements publics avec l'EPT GOSB et l'EPA ORSA.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Front De Gauche, Communistes Ensemble et Citoyen au nom de la majorité municipale pour un véritable engagement de la France en faveur de la paix au Yémen.

(38 voix pour et 6 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**1A/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget principal et PREND ACTE de ses annexes.

(34 voix pour et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**1B/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget annexe de la restauration municipale et PREND ACTE de ses annexes.

(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**1C/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy et **PREND ACTE** de ses annexes.

(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**2/ APPROUVE** le versement par la Ville d'une aide à projet de 1500 € au profit de l'Association pour l'érection d'un monument en hommage aux fusillés pour l'exemple pour la réalisation d'un monument à Chauny (Aisne) en hommage aux 639 soldats qui ont été fusillés lors de la Première guerre mondiale.

(36 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE et 2 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL)

**3/ APPROUVE** le principe d'une vente à la société Coopérative de Production HLM COOPIMMO (ou à tout substitué) des parcelles actuellement bâties sises 60 et 62, rue Mirabeau à Ivry-sur-Seine, cadastrées respectivement section J n° 60 pour une superficie de 279 m<sup>2</sup> et J n° 59 et 113, pour des surfaces respectives de 1125 m<sup>2</sup> et 193 m<sup>2</sup>.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE, 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 1 conseillère ne prend pas part au vote : Mme WOJCIECHOWSKI)

**4/ ACCORDE** une subvention de 24 000 € à LOGEO Habitat pour l'acquisition et l'amélioration de 8 logements sis 14, rue Ampère à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière et **APPROUVE** la convention avec LOGEO Habitat relative à cette subvention.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**5/ APPROUVE** la convention type d'appui pour la fourniture et la pose de repères de crue avec l'EPTB Seine Grands Lacs.

unanimité

**6/ ACCORDE** une subvention de 1 000 € à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France pour son département « Biodiversité » Agence Régionale de Biodiversité en Île-de-France au titre de l'année 2018.

unanimité

**7/ ATTRIBUE** la délégation de service public pour l'exploitation de la halle et des marchés communaux à la Société Lombard et Guérin sise 3, avenue Paul Doumer, 92500 Rueil Malmaison et **APPROUVE** le contrat de délégation de service public correspondant pour une durée de 7 ans.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**8/ APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement pluriannuelle avec l'association « Eveil, Parents, Enfants » relative à la gestion de la crèche parentale sise 1/3, rue Elisabeth à Ivry-sur-Seine pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

unanimité

**9/ APPROUVE** l'avenant à la convention de partenariat avec l'ADIAM 94, l'ensemble 2e2m et La muse en circuit.

unanimité

**10/ APPROUVE** le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) arts et sciences 2019-2020 conclu en partenariat avec l'Etat/Ministère de la culture, la Briqueterie - Centre de développement chorégraphique national (CDCN) du Val-de-Marne et la Commune de Vitry-sur-Seine et ACCORDE, dans le cadre de la préfiguration de ce CLEA, à la Briqueterie - CDCN du Val-de-Marne une aide à projet de 12 000 € au titre de la résidence-mission de la compagne Alvisé Sinivia à Ivry pour la saison 2018/2019.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,  
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**11/ APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association Cinéma Public relative au dispositif « Collège au cinéma » en Val-de-Marne pour l'année 2018/2019.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,  
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**12/ APPROUVE** le versement par la Ville d'une aide à projet de 2 000 € à l'association Première Urgence Internationale afin de mettre en place une deuxième session de l'Atelier Sociolinguistique « Accès à la Santé ».

unanimité

**13/ APPROUVE** le versement par la Ville d'une aide à projet de 2 000 € à l'association l'Etat Solidaire pour soutenir la mise en œuvre de leur projet 2018.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,  
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**14/ ACCORDE** une participation financière d'un montant de 7 500 € au profit du Fonds de Solidarité Habitat (FSH), géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, au titre de l'année 2018.

unanimité

**15/ APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France pour l'année 2018 permettant de financer le projet de la PASS ambulatoire bucco-dentaire à hauteur de 20 000 €.

unanimité

**16/ APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018-2020 avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France permettant de financer le pilotage du Contrat Local de Santé à hauteur de 20 000 € par an.

unanimité

**17A/** DECIDE, à compter du 1er décembre 2018, la création des emplois suivants :

- 2 emplois d'attachés principaux,
- 6 emplois de rédacteur,
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe,
- 2 emplois de rédacteurs principaux de 1ère classe,
- 1 emploi d'adjoint administratif,
- 4 emplois d'adjoints administratifs principaux de 1ère classe,
- 5 emplois de techniciens principaux de 1ère classe,
- 2 emplois d'adjoint technique,
- 5 emplois d'adjoints technique principaux de 1ère classe,
- 17 emplois d'adjoints technique principaux de 2ème classe,
- 6 emplois d'adjoints d'animation principaux de 2ème classe,
- 3 emplois d'auxiliaires de puériculture principaux de 1ère classe,
- 2 emplois d'auxiliaires de soins principaux de 1ère classe,
- 1 emploi d'agent social principal de 2ème classe,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe temps complet,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet,
- 1 emploi d'opérateur principal des activités physiques et sportives,
- 1 emploi de conseiller des activités physiques et sportives.

et DECIDE, à compter du 1er décembre 2018, la suppression des emplois suivants :

- 2 emplois d'attachés territoriaux,
- 2 emplois de rédacteurs territoriaux,
- 1 emploi d'adjoint administratif,
- 7 emplois d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe,
- 2 emplois d'adjoint administratif principaux de 1ère classe
- 4 emplois de techniciens principaux de 2ème classe,
- 5 emplois d'adjoints technique principaux de 2ème classe,
- 16 emplois d'adjoints technique,
- 6 emplois d'adjoints d'animation,
- 3 emplois de cadre de santé de 2ème classe,
- 1 emploi de cadre de santé de 2ème classe à temps non complet,
- 3 emplois d'auxiliaires de puériculture principaux de 2ème classe,
- 2 emplois d'auxiliaires de soins principaux de 2ème classe,
- 1 emploi d'agent social territorial,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe temps complet,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet,
- 1 emploi d'opérateur qualifié des activités physiques et sportives,
- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

**17B/** DECIDE, à compter du 1er novembre 2018, la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 2 mois d'auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe,
- 6 mois de rédacteur.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H05

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU